

La Commission des partenaires du marché du travail

Mémoire de la Commission des partenaires du marché du travail
sur la consultation publique concernant la planification de
l'immigration au Québec pour la période de 2024-2027

Commission des relations avec les citoyens

11 août 2023

MÉMOIRE DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE DE 2024-2027

INTRODUCTION

Ce mémoire présente les observations et l'analyse de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) dans le cadre de la consultation publique concernant la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027.

LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La CPMT a été créée en juin 1997 en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail*. Elle a vu le jour dans la foulée du rapatriement des mesures actives d'emploi du gouvernement fédéral par le gouvernement du Québec.

C'est une instance nationale de concertation qui :

- réunit des représentantes et représentants des employeurs, de la main-d'œuvre, des milieux de l'enseignement et des organismes communautaires. Les ministères et organismes gouvernementaux qui sont les plus concernés par ces questions sont également membres de la CPMT. Au total, la CPMT compte 27 membres (voir la liste des membres à l'annexe 1);
- assure l'interface entre l'État québécois et les organisations partenariales directement touchées par les défis du marché du travail et de l'emploi.

La CPMT a pour fonction de participer à l'élaboration des politiques, des orientations stratégiques et des mesures gouvernementales dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi.

Elle contribue à l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre et des entreprises ainsi qu'à l'augmentation du taux d'emploi en :

- conseillant la ministre de l'Emploi sur les orientations générales de la politique du marché du travail¹;
- collaborant avec la ministre à l'identification des cibles d'intervention des services publics d'emploi²;

¹ Source : Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail, disponible à l'adresse suivante: <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.3>

² Idem.

- participant avec la ministre à l'élaboration de stratégies et d'objectifs en matière de main-d'œuvre et d'emploi³;
- définissant les modalités d'application, dont les programmes découlant de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et⁴;
- développant différents outils de développement et de reconnaissance des compétences.

De par ses décisions et recommandations, elle joue un rôle important dans les orientations qui guident les investissements en emploi issu des Fonds de développement du marché du travail (FDMT) (1,3 G\$ en 2020-2021⁵) et du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) (totalisent 117,8 millions de dollars qui ont été affectés aux mesures et programmes du FDRCMO en 2021-2022⁶).

Depuis 2016, la CPMT a également pour fonction de formuler des recommandations aux ministères qui y sont représentés en vue de répondre aux besoins du marché du travail.

La CPMT est encadrée par deux lois⁷ : la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail* et la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*⁸.

UN IMPOSANT RÉSEAU DE PARTENAIRES : UN ALLIÉ POUR IDENTIFIER ET RÉSOUDRE LES ENJEUX DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La CPMT s'appuie aussi sur un **réseau diversifié réparti sur tout le territoire du Québec**. Il est composé de **17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail**, de **29 comités sectoriels de main-d'œuvre**, de **8 comités consultatifs** représentant des groupes de personnes faisant face à des obstacles importants liés à l'emploi et du **Conseil emploi**

³ Source : Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.3>

⁴ Source : Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, disponible à l'adresse suivante : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.3>

⁵ Tiré du Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, disponible à l'adresse suivante : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RAG_2021-2022_MESS.pdf, page 53.

⁶ Tiré du Rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Commission des partenaires du marché du travail, disponible à l'adresse suivante : [Rapport annuel de gestion 2021-2022 - Commission des partenaires du marché du travail \(gouv.qc.ca\)](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.3), page 22.

⁷ Elle est également encadrée par l'Entente de partenariat entre la CPMT et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

⁸ Cette loi oblige les entreprises ayant une masse salariale de 2 M\$ ou plus à investir au moins 1 % de ce montant à la formation des employés ou à verser la différence entre la somme investie en formation et le 1 % au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

métropole (voir le portrait de ce réseau à l'annexe 2).

La CPMT :

- Regroupe donc au total plus de 1 000 personnes issues notamment du monde syndical, patronal, du communautaire et de l'éducation qui sont directement en lien avec le terrain. Ce vaste réseau alimente les réflexions, les priorités et les recommandations de la CPMT;
- est donc un partenaire incontournable pour avoir le pouls des préoccupations des acteurs économiques sur le terrain et pour proposer des solutions consensuelles en faveur de la santé du marché du travail.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN PERSPECTIVES

Le Québec vit actuellement une situation inédite qui bouleverse le marché du travail : l'amélioration des indicateurs de l'état du marché du travail est attribuable, d'une part, à la croissance économique et, d'autre part, à la relative stagnation de la population des 20 à 64 ans, cela entraîne un phénomène de rareté de main-d'œuvre qui crée et continuera de créer, des difficultés de recrutement pour les employeurs.

Le Québec dispose de plusieurs leviers pour tirer son épingle du jeu dont :

1. l'accélération de l'intégration des nouvelles technologies et l'automatisation;
2. l'intégration des personnes faisant partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail, dont les personnes immigrantes;
3. le développement des compétences de la main-d'œuvre actuelle et future;

La non-croissance de la taille de la population des 20 à 64 ans, jusqu'en 2041⁹, aura des effets à long terme :

Parmi eux :

- Le vieillissement de la population, le renouvellement de la main-d'œuvre, les changements structurels et la répartition régionale de la population sont les enjeux auxquels la société québécoise reste confrontée.
- 1,6 million d'emplois seront à pourvoir entre 2022 et 2031, dont plus de 71 % résulteront de la demande de remplacement générée surtout par les départs à la retraite.

⁹ Source : [Bulletin sociodémographique. Volume 26, numéro 4 | Juillet 2022 \(quebec.ca\)](#)

- La nouvelle offre de main-d'œuvre proviendra :
 - des jeunes actuellement aux études (50 %);
 - de la future population immigrante (24 %)¹⁰;
 - de la hausse du taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans (16 %);
 - des personnes de 65 ans ou plus qui resteront plus longtemps sur le marché du travail (8 %);
 - des personnes en chômage qui intégreront le marché du travail, dont les personnes immigrantes (2 %).¹¹
- À moyen terme, soit pour la période allant jusqu'à 2026, 176 professions seront en équilibre de main-d'œuvre disponible. Ainsi, le nombre de professions évaluées en déficit et en léger déficit (234) sera supérieur au nombre de professions évaluées en équilibre. Il est à noter que le nombre de professions en équilibre varie en fonction des régions.
- Aucune profession ne sera en surplus de main-d'œuvre disponible, alors que 11 d'entre elles seront en léger surplus de main-d'œuvre disponible
- L'évolution technologique accélérée nécessitera un ajustement des compétences de la main-d'œuvre, notamment les compétences en littératie et en numératie numérique.

Les indicateurs du marché du travail sont à des niveaux historiques

Au cours des dernières années, le marché du travail a généralement mieux performé avec des indicateurs à des niveaux records. En moyenne pour l'année 2022 :

- Le niveau d'emploi s'est établi à un sommet historique de 4 403 100, en hausse de 3,0 % par rapport à 2021. Au début de l'année 2023, le nombre d'emplois a continué d'augmenter.
- Le taux de chômage a atteint un nouveau creux de 4,3 %, soit le plus faible parmi les provinces canadiennes. Au mois de janvier 2023, le taux de chômage est même descendu à 3,9 %.
- Les taux d'activité et d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans se sont fixés à des sommets de 81,0 % et 77,5 % respectivement. Au mois de janvier 2023, ces indicateurs

¹⁰ Le modèle tenait compte d'un volume d'environ 50 000 personnes immigrantes admises au Québec par année.

¹¹ Source : Emploi-Québec (2023). « [État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes : diagnostics pour 500 professions, 2022 \(quebec.ca\)](#) ». Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail, 61 p.

ont enregistré de nouveaux sommets respectifs de 82,5 % et 79,0 %, soit les plus élevés au Canada.

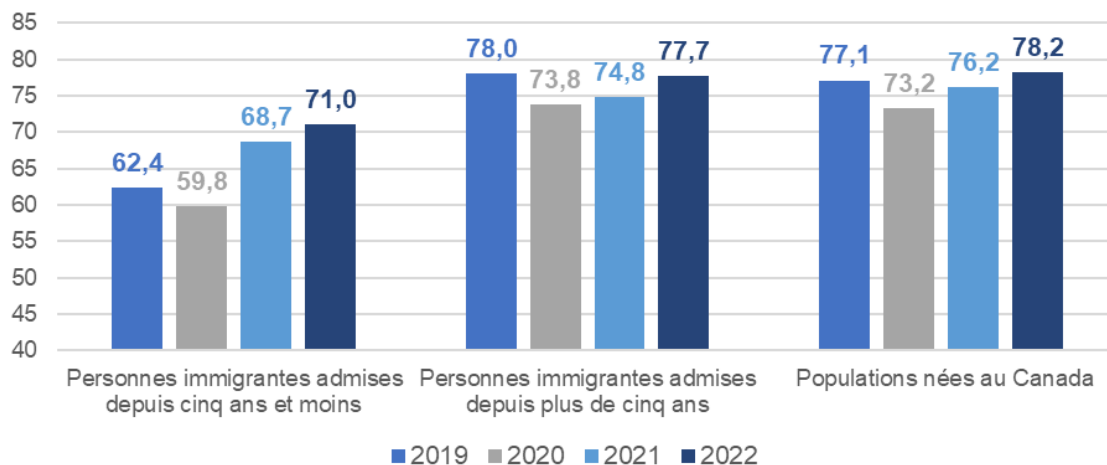
- Au quatrième trimestre de 2022, il y avait seulement 0,9 personne en chômage par poste vacant; le Québec étant la seule province affichant un ratio inférieur à 1.

La vigueur du marché du travail profite à tous les sous-groupes de la population

En 2022, la situation sur le marché du travail s'est améliorée pour la plupart des sous-groupes de la population :

- Tant les hommes que les femmes affichent des indicateurs du marché du travail à des niveaux sans précédent, notamment des taux d'emploi respectifs de 79,6 % et 75,3 % pour la tranche d'âge des 15 à 64 ans. D'ailleurs les femmes de ce groupe d'âge présentent également les plus hauts taux d'activité et d'emploi au pays et, en 2022, la proportion de celles-ci occupant un emploi à temps plein n'a jamais été aussi élevée.
- Les jeunes âgés de 15 à 24 ans affichent le plus haut taux d'emploi parmi les provinces canadiennes bien qu'à 63,6 % en 2022, celui-ci soit légèrement inférieur à celui observé en 2019.
- Une progression du taux d'emploi depuis 2019 a été observée tant chez les personnes de 55 à 59 ans (74,5 %; + 2,0 points de pourcentage (p.p.)) et de 60 à 64 ans (50,5 %; +1,7 p.p.) que celles de 65 ans et plus (11,7 %; +0,4 p.p.). Malgré cette progression, les Québécois âgés de 60 ans et plus sont toujours moins présents en emploi que les individus du même âge en Ontario (55,8 % chez les 60 à 64 ans et 14,7 % chez les 65 ans et plus).
- La reprise économique a aussi profité aux personnes immigrantes admises depuis cinq ans et moins, qui n'ont jamais été aussi nombreuses à intégrer le marché du travail avec un taux d'emploi de 71,0 % en 2022 pour les personnes de 15 à 64 ans. Pour la période de 2019 à 2022, l'écart de taux d'emploi avec les personnes nées au Canada est passé de 14,7 p.p. à 7,2 p.p.
- À l'inverse, le taux d'emploi des personnes immigrantes âgées de 15 à 64 ans admises depuis plus de cinq ans, qui était en 2019 supérieur à celui des personnes nées au Canada, se situait en 2022 à un niveau légèrement inférieur. Les personnes immigrantes admises depuis plus de cinq ans sont toutefois plus présentes en emploi au Québec (taux d'emploi de 77,7 %) qu'en Ontario (75,9 %).

Graphique 1 : Taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans selon le statut d'immigration au Québec, 2019 à 2022 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

- L'accueil et l'intégration rapide des personnes immigrantes demeurent importants. Or, malgré certains progrès réalisés au cours des dernières années, le taux de chômage des personnes immigrantes d'arrivée récente, soit celles établies depuis 5 ans ou moins, demeure élevé. En effet, il représente plus du double de celui de la population native. Le taux de chômage des personnes immigrantes de 15 ans et plus arrivées depuis 5 ans ou moins s'établissait à 7,9 % en 2022, comparativement à 3,8 % pour la population native¹². Toujours en 2022, l'écart entre le taux de chômage des femmes immigrantes d'arrivée récente (8,9 %) et celui des femmes natives (3,4 %) est plus marqué.

¹² Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, disponible à l'adresse suivante : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410008301>

PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2024-2027

Cette section reflète la position de la CPMT et s'appuie sur l'intelligence collective des Groupes de travail de la Commission des partenaires du marché du travail¹³, ainsi que du Conseil emploi métropole (CEM)¹⁴. Les positions de la CPMT visent l'immigration économique et s'articulent autour des trois orientations suivantes :

1. l'établissement de seuils d'immigration relativement aux besoins du marché du travail;
2. l'importance à accorder à la sélection, à l'intégration socioprofessionnelle, à la rétention, à la reconnaissance des acquis des personnes immigrantes ainsi qu'à l'apprentissage du français afin de faciliter leur intégration à la société québécoise;
3. la valeur ajoutée de la concertation et de la coordination pour assurer un continuum de services entre tous les intervenants.

UNE VISION PROSPECTIVE

Les besoins de main-d'œuvre sur le marché du travail forcent à préciser la vision gouvernementale qui guide la conversation autour de la planification pluriannuelle de l'immigration.

Les échanges avec les partenaires ont permis d'identifier certaines clés pour alimenter le regard évolutif des besoins prospectifs du marché du travail et de l'intégration socio-économique, dont les suivants :

- appuyer les politiques publiques (normes, services et programmes) sur un regard croisé et intégré du rôle des ministères et des organismes qui ont un impact sur le parcours des personnes immigrantes et des entreprises;
- valoriser le profil de la personne immigrante économique détenant des compétences essentielles et transférables afin de s'assurer de leur mobilité professionnelle sur le marché du travail;
- veiller à ce que la capacité d'accueil se traduise notamment par une plus grande flexibilité de la reconnaissance des compétences et des diplômes des personnes immigrantes.

La section suivante porte sur les propositions de la CPMT en référence aux orientations proposées par le gouvernement du Québec dans le cahier de consultation publique sur la planification de l'immigration pour la période 2024-2027¹⁵.

¹³ Source : [M-15.001 - Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/lois-et-projets/actualites/2022/05/2022-05-10-loi-sur-le-ministere-de-l-emploi-et-de-la-solidarite-sociale-et-sur-la-commission-des-partenaires-du-marche-du-travail)

¹⁴ [Qui sommes-nous - Emploi-Métropole \(emploi-metropole.org\)](https://emploi-metropole.org/)

¹⁵ Source : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Consultation publique 2023-la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027-Cahier de consultation, disponible à

ORIENTATION 1 : *Rehaussement de la part de l'immigration francophone*

A. Tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique

B. Augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission

La francisation favorise la pleine participation des personnes immigrantes à la vie collective, dans toutes ses dimensions et dans toutes les régions du Québec. Elle contribue également à une meilleure rétention des personnes ayant des compétences en français. Il est désormais requis qu'une connaissance minimale du français à l'oral soit nécessaire pour les personnes adultes souhaitant être sélectionnées dans tous les programmes d'immigration économique. La sélection des personnes immigrantes qui connaissent le français est importante, mais ne doit pas être un critère absolu au détriment des talents. Il est essentiel de trouver un équilibre afin de répondre au besoin du marché du travail et de rester compétitifs sans négliger les talents exceptionnels qui n'ont pas le niveau requis de français.

L'élargissement de l'accès aux services gouvernementaux de francisation et la mobilisation des ressources disponibles permettront de favoriser la francisation. L'amélioration de l'offre de services de francisation à l'étranger et au Québec ainsi que l'assouplissement des conditions de francisation pour les conjoint.e.s des réquérant.e.s principaux et les travailleurs étrangers temporaires déjà employés dans des entreprises bénéficiant d'un certificat en français délivré par l'Office québécois de la langue française (OQLF), contribueront à une meilleure intégration socioprofessionnelle et favoriseront la rétention des personnes immigrantes.

La CPMT est d'accord avec une augmentation de la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission, mais pas au détriment des talents.

ORIENTATION 2 : *Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes*

A. Soutenir l'apprentissage du français chez les personnes immigrantes résidant au Québec

B. Accroître l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec

l'adresse suivante : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf

C. Augmenter la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires

D. Augmenter la francisation en milieu de travail en collaboration avec le milieu entrepreneurial

L'élargissement de l'accès aux services gouvernementaux de francisation permettra aux personnes immigrantes d'apprendre le français ou d'en approfondir leur connaissance. L'augmentation de l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec favoriserait une meilleure intégration de ces dernières.

Dans la mise en œuvre de Francisation Québec, il sera nécessaire de viser la simplicité et la complémentarité entre les ministères et organismes qui soutiennent la francisation, notamment avec les partenaires du réseau de l'enseignement. Il est essentiel d'établir une coordination améliorée des services entre les ministères et organismes, y compris une offre de services de francisation adaptée aux parcours des personnes immigrantes et aux besoins des entreprises, afin d'assurer une intégration socioprofessionnelle et favoriser une rétention des personnes immigrantes au Québec.

Il est recommandé d'inviter le MIFI à consulter la CPMT dans sa mise en œuvre des services d'apprentissage du français au sein des entreprises dans la cadre de Francisation Québec. L'expansion de l'offre de services bonifiée et améliorée permettrait d'explorer de nouvelles approches et de parcourir des modèles évolutifs pour développer de nouvelles méthodes de travail.

La CPMT appuie les 4 points de la proposition de la mise en œuvre de Francisation Québec et l'accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes en mettant l'accent sur l'importance des points B et D. La CPMT souhaite être consultée par le MIFI dans sa mise en œuvre des services de francisation en entreprise. La CPMT propose également que des partenariats soient établis entre Francisation Québec et les partenaires, notamment ceux du milieu de l'enseignement.

ORIENTATION 3 : Sélection québécoise

Scénario 1 : Augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec

Scénario 2 : Maintenir la part des personnes sélectionnées par le Québec à 72 % sur l'ensemble de la période

La CPMT soutient cette proposition qui vise à augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec.

En corollaire avec le premier scénario de seuil proposé de l'orientation 12, que la CPMT soutient, il est préférable de soutenir jusqu'à 77 % des personnes admises en 2027 sélectionnées par le Québec.

La CPMT appuie l'augmentation de la part des personnes sélectionnées par le Québec visant à favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi dans la province et répondant aux objectifs du marché du travail en augmentant la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration.

ORIENTATION 4 : *Importance de l'immigration économique*

Scénario 1 : Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration

Scénario 2 : Maintenir la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration sur l'ensemble de la période

La CPMT soutient la proposition visant à atteindre un pourcentage de 70 % de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique d'ici 2027. L'augmentation de la part d'immigrant.e.s économiques ne déséquilibrera pas les autres catégories d'immigration tel qu'indiqué dans le document de consultation aux pages 53 et 54.

Cependant, si le MIFI décidait d'exclure les travailleurs étrangers temporaires du PEQ (volet travailleur) du calcul du seuil, cela favoriserait l'immigration économique et dans ce cas, il serait possible de maintenir le seuil à 64 % (scénario 2).

Ainsi, la CPMT soumet la proposition d'exclure *le volet Travailleurs* du PEQ du calcul des seuils d'immigration permanente. À noter que les travailleurs étrangers temporaires qui appliquent pour la résidence permanente dans le cadre du programme PEQ sont déjà bien intégrés sur le marché du travail et dans la société québécoise.

La CPMT appuie la proposition d'augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration à 70 % en considérant une potentielle hausse des cibles immigrantes et en s'assurant que le nombre des personnes réfugiées et des autres catégories d'immigration ne diminue pas. La CPMT soumet également la proposition d'exclure *le volet Travailleurs* du PEQ du calcul des seuils d'immigration permanente.

ORIENTATION 5 : *Immigration jeune*

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec

La proposition d'augmenter l'immigration des jeunes de 60 % à 65 % de personnes admises aurait un effet assez négligeable sur la réduction du vieillissement de la population du Québec. Selon plusieurs études, l'immigration joue un rôle grandissant dans l'accroissement de la population mais elle ne pourra pas limiter l'impact du vieillissement de la population sur l'économie.¹⁶

Il convient de souligner que les personnes immigrantes âgées de plus de 35 ans peuvent également contribuer à la prospérité du Québec, en particulier les familles qui viennent s'installer avec leurs enfants.

À noter que les modifications proposées au Règlement sur l'immigration au Québec sont très restrictives par rapport aux ressortissants étrangers âgés de 55 ans et plus en les considérant comme non admissibles aux trois de quatre volets du nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) qui remplacera le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)¹⁷.

La CPMT n'appuie pas la priorisation de l'immigration permanente des personnes jeunes, mais recommande plutôt la prise en considération de l'ensemble de personnes qui pourrait répondre aux besoins du marché du travail, quel que soit son âge. La CPMT invite à reconsidérer les modifications proposées au règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec quant aux ressortissants étrangers âgés de 55 ans et plus dans les volets 1, 2 et 3¹⁸.

¹⁶ <https://www.conferenceboard.ca/product/vision-a-long-terme-de-levolution-demographique-du-canada-peut-on-contrer-le-vieillissement-de-la-population-par-une-plus-forte-immigration/>

¹⁷ [Source : Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec, disponible à l'adresse : https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2023F/79798.pdf](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2023F/79798.pdf), pages 2183-2185.

¹⁸ [Source : Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec, disponible à l'adresse : https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2023F/79798.pdf](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2023F/79798.pdf), pages 2183-2185.

ORIENTATION 6 : *Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente*

Veiller, avec la collaboration du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois

La CPMT propose d'optimiser le traitement de demande et de rendre une décision de sélection dans un délai maximal de six mois suivant la réception d'une demande de sélection permanente complète, puisque 95 % des demandes finalisées dans le cadre du PEQ ont été dans un délai de six mois ou moins et 99 % pour les demandes finalisées dans le cadre du PRTQ. La CPMT recommande de cibler le délai du traitement du Certificat de sélection du Québec (CSQ) à 3 mois.

L'amélioration des processus de traitements des demandes est nécessaire afin d'accélérer l'arrivée des personnes immigrantes au Québec. Étant donné que le marché du travail évolue rapidement et les besoins de compétences évoluent également, il est important d'être de plus en plus agile et réactif pour soutenir adéquatement les entreprises et les personnes immigrantes. De plus, il est important d'entamer les travaux avec le gouvernement fédéral pour atteindre ces objectifs notamment pour réduire les délais de traitement des demandes de la part du gouvernement fédéral.

La CPMT propose d'optimiser le traitement de la demande de sélection permanente dans un délai de neuf mois en visant de traiter toutes les demandes de CSQ dans le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) dans un délai de 3 mois.

ORIENTATION 7 : *Besoins du marché du travail*

Favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d'œuvre du Québec, incluant les secteurs prioritaires dans toutes les régions

La CPMT appuie cette orientation et propose de soutenir tous les secteurs ayant des besoins sur le marché du travail.

Le MIFI est invité à accroître l'utilisation des services proposés par le gouvernement québécois, notamment Accompagnement Québec pour favoriser l'intégration et l'installation des personnes immigrantes pour s'assurer qu'elles répondent au mieux aux besoins du marché du travail. Il faut également accroître l'accessibilité de l'offre de services en intégration, employabilité et francisation sur tout le territoire québécois.

Le gouvernement est invité à rendre les services publics d'emploi plus accessibles à toutes les catégories d'immigrants, tout en assurant une continuité de services entre différents ministères pour atteindre cet objectif.

Le MIFI est également invité à poursuivre l'utilisation des diagnostics de l'État d'équilibre du marché du travail pour les 500 professions produit par le MESS afin d'arrimer son offre de services aux besoins actuels et futurs du marché du travail québécois.

Le MIFI est invité à considérer certains programmes de qualification et de formation ministériels, notamment le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), les attestations d'études professionnelles (AEP) et les programmes d'études professionnelles de moins de 1800 heures qui mènent à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) pour les inclure dans les formations admissibles aux programmes d'immigration permanente.

La CPMT appuie cette proposition tout en incitant le MIFI à soutenir tous les secteurs ayant des besoins sur le marché du travail dans toutes les régions et accroître l'accessibilité de son offre de service dans toutes les régions et à toutes les catégories des ressortissants étrangers.

ORIENTATION 8 : *Reconnaissance des compétences*

Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences

La CPMT salue les mesures structurantes du Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences qui ont pour but d'améliorer et d'accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger afin qu'elles puissent rapidement s'intégrer au marché du travail québécois dans un emploi à la hauteur de leurs compétences.

Cependant, des progrès concrets sont encore nécessaires en ce qui concerne l'accès à la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes. Par exemple, les ordres professionnels sont encouragés à jouer un rôle plus actif dans la reconnaissance des acquis et des compétences. La CPMT encourage le dialogue avec le MIFI pour trouver des solutions permettant d'apporter des assouplissements à des critères de reconnaissances des acquis et des compétences par exemple reconnaître des PAMT à plus faible nombre d'heures.

En complément, la CPMT s'engage à travailler sur l'établissement d'un cadre de compétences, qui sera inscrit comme une action phare dans le cadre des travaux du rapport quinquennal sur la loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Ces travaux pourront être arrimés avec ceux des autres partenaires pour se doter d'un langage commun qui permettra une meilleure compréhension des défis actuels et futurs du marché du travail¹⁹.

Comme un emploi à la hauteur de leurs compétences implique dans beaucoup de cas la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de formations qui ne sont pas régies par des ordres professionnels, les établissements d'enseignement devraient aussi faire partie de la discussion.

La CPMT appuie la proposition de bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences et recommande de continuer à poursuivre des travaux en collaboration avec les partenaires ministériels²⁰, les ordres professionnels et tous les acteurs concernés²¹, notamment les établissements d'enseignement pour améliorer et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger.

ORIENTATION 9 : Régionalisation de l'immigration

Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux

La CPMT soutient cette proposition et encourage le gouvernement d'accélérer les délais de délivrance du CSQ en priorisant les demandes des personnes étudiantes étrangères et les travailleurs étrangers temporaires du PEQ établis en région. Ces individus sont déjà familiarisés avec la société québécoise et connaissent relativement bien la langue française, les valeurs et la culture locale.

Cette mesure devrait avoir un impact positif sur les régions sans toutefois nuire au marché du travail de la métropole qui a toujours un aspect attractif concernant l'arrivée des immigrants.

¹⁹ Rapport annuel de gestion de la CPMT 2021-2022.

²⁰ Les ministères de l'Éducation, de l'enseignement supérieur (MEES), des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), du Travail, de l'Emploi et de la solidarité sociale (MESS), le Ministère du Travail.

²¹ L'Office des professions du Québec (OPQ), le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et la Commission de la construction du Québec (CCQ).

La mise en place des conditions favorables à l'intégration et à la rétention des personnes immigrantes en région est essentielle. Il faut tenir compte des tous les acteurs qui peuvent jouer leur rôle dans la régionalisation de l'immigration y compris les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales pour contribuer à l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec.

La CPMT souligne l'absence des données granulaires sur l'accessibilité aux transports collectifs, sur les logements locatifs, sur l'accès aux services de garde, etc., ce qui rend complexe l'obtention d'une vue d'ensemble de la capacité des milieux à accueillir les immigrants dans les régions du Québec.

La CPMT appuie l'orientation d'assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux tout en accélérant les délais de délivrance du CSQ en priorisant les demandes des personnes étudiantes étrangères et les travailleurs étrangers temporaires installés en région.

ORIENTATION 10 : *Coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes*

A. Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes

B. Assurer un leadership gouvernemental afin de documenter notre capacité d'accueil

La CPMT soutient le point A mais pas le point B en proposant de remplacer ce dernier par la bonification de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*²² en invitant à y incorporer la dimension de l'immigration. La CPMT a déjà proposé la mise en place d'un guichet unique et d'un service d'accueil simplifié pour les personnes immigrantes afin d'améliorer leur expérience tout au long du parcours client. Il est essentiel de fournir un suivi continu, non seulement à l'étape de l'accueil initial, mais aussi tout au long du processus d'immigration, en recueillant et en analysant les données pertinentes à cet égard.

²² Source : Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, disponible à l'adresse suivante : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/O-1.3#:~:text=Dans%20le%20cadre%20des%20mesures,%C3%A9lus%20et%20des%20acteurs%20socio%C3%A9conomiques.>

Le MIFI est encouragé à mettre en place des forums d'échange pour favoriser la communication entre les différents organismes partenaires, ainsi qu'à améliorer la promotion et la diffusion des services offerts dans les régions.

La CPMT appuie la proposition d'établir une coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes et soutient le point A de l'orientation. Pour le point B, la CPMT invite le gouvernement à assurer son leadership quant au développement des territoires en s'appuyant sur la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* et tenant compte de toutes les dimensions y compris celle de l'immigration.

ORIENTATION 11 : *Engagement humanitaire*

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection, ainsi que des demandeurs d'asile

La CPMT invite le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à discuter avec le gouvernement fédéral pour diminuer les délais d'obtention des permis de travail par les demandeurs d'asile. La CPMT souligne également le manque de transparence des données sur les réfugiés et les demandeurs d'asile présentés au Québec, ce qui peut avoir un impact non négligeable sur les services gouvernementaux.

La CPMT soutient l'orientation 11 en supportant l'engagement humanitaire du Québec et en affirmant la nécessité de l'intégration sur le marché du travail et dans la société québécoise de tous les immigrants se trouvant sur le sol québécois.

ORIENTATION 12 : *Niveaux d'immigration*

Scénario 1 :

A. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027

B. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec »

Scénario 2 : Maintenir les cibles d'immigration à 50 000 admissions annuelles sur la période

Quantifier les volumes en lien avec la démographie

Certains postulats démographiques indiquent qu'il faudrait viser l'augmentation progressive du nombre de personnes immigrantes admises au Québec au cours des prochaines années, car :

- la croissance démographique au Québec est due principalement à l'accroissement migratoire. En 2022, le solde migratoire international correspondait à 99,7 % de la croissance démographique du Québec²³;
- le poids démographique du Québec dans le Canada a chuté de 27,4 % en 1975 à 22,2 % en 2023²⁴;
- le Québec n'admet pas annuellement un nombre d'immigrants correspondant à son poids démographique au Canada²⁵ (le Canada prévoit 500 000 admissions en 2025 le poids démographique du Québec de 22,2 % représenterait plus que 110 000 admissions annuelles au Québec);
- il ne faut pas à court terme miser sur l'accroissement naturel de la population québécoise pour répondre à l'enjeu démographique puisque, depuis 2009, il est de moins en moins élevé chaque année²⁶.

Quantifier les volumes en fonction des besoins du marché du travail

Actuellement, le secteur de l'Emploi et la CPMT ont estimé dans le scénario prévisionnel de l'évolution du marché du travail (*L'État d'équilibre sur le marché du travail*)²⁷ qu'il y aurait environ 1,6 million d'emplois à pourvoir d'ici 10 ans. Selon le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, 24 % de ces postes seraient pourvus par les nouvelles personnes immigrantes qui s'établiront au Québec dans les années à venir. Cette estimation est basée sur les scénarios démographiques de l'ISQ qui tiennent compte de l'immigration prévue et notamment de la dernière planification pluriannuelle de l'immigration.

²³ Ce calcul a été fait à partir des données de statistique Québec page 74 Québec <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2023.pdf>

²⁴ Source : données de statistique Québec <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2023.pdf>

²⁵ Selon l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et l'admission temporaire des aubains, le Québec peut admettre sur son territoire un nombre d'immigrants à la hauteur de son poids démographique au Canada.

²⁶ Population et composantes de l'accroissement démographique, Québec, 1971-2023

²⁷ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (2023). « État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes : diagnostics pour 500 professions, 2022 (quebec.ca) ». Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail, 61 p., disponible à l'adresse suivante : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA-diagnostic_professions.pdf.

La CPMT recommande de poursuivre l'utilisation des diagnostics de l'État d'équilibre du marché du travail pour les 500 professions produit par le MESS afin d'arrimer son offre de services aux besoins actuels et futurs du marché du travail québécois

La CPMT soutient le scénario 1, soit d'augmenter les cibles pour atteindre 60 000 admissions et d'admettre en continu les personnes étudiantes étrangères qui déposent une demande de résidence permanente pour le volet « Diplômés du Québec ». Enfin, il est soumis à la réflexion :

- I. De mettre en place un comité du suivi par le MIFI interpellant la CPMT pour le calcul des cibles en immigration pour exposer les effets de la planification de l'immigration sur le marché du travail;
- II. De prendre en considération l'autre volets du PEQ (travailleurs) et voir la possibilité de les exclure du calcul du seuil d'immigration.

CONCLUSION

La CPMT :

- soutient une augmentation des cibles pour atteindre 60 000 admissions et d'admettre en continu les personnes étudiantes étrangères qui déposent une demande de résidence permanente pour le volet « Diplômés du Québec » La proposition suivante est soumise à la réflexion :
 - I. De mettre en place un comité du suivi par le MIFI interpellant la CPMT pour le calcul des cibles en immigration pour exposer les effets de la planification de l'immigration sur le marché du travail;
 - II. De prendre en considération l'autre volets du PEQ (travailleurs) et voir la possibilité de les exclure du calcul du seuil d'immigration.
- appuie la proposition d'augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration à 70 % en considérant une potentielle hausse des cibles immigrantes et en s'assurant que le nombre des personnes réfugiées et des autres catégories d'immigration ne diminue pas;
- appuie l'augmentation de la part des personnes sélectionnées par le Québec visant à favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi dans la province et répondant aux objectifs du marché du travail;
- propose d'optimiser le traitement de la demande de sélection permanente dans un délai de neuf mois en visant de traiter toutes les demandes de CSQ dans le PEQ et du PRTQ dans un délai de 3 mois ;
- est d'accord avec une augmentation de la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission, mais pas au détriment des talents;
- appuie la mise en œuvre de Francisation Québec et l'accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes, en mettant l'accent sur l'importance de l'accroissement de l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec et sur l'augmentation de la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires. La CPMT souhaite d'être consultée par le MIFI dans sa mise en œuvre des services de francisation en entreprise. La CPMT propose que des partenariats soient établis entre Francisation Québec et les partenaires, notamment ceux du milieu de l'enseignement.
- appuie la proposition de favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, tout en incitant le MIFI à soutenir tous les secteurs ayant des besoins sur le marché du travail dans toutes les régions et accroître l'accessibilité de son offre de service dans toutes les régions et à toutes les catégories des ressortissants étrangers.
- n'appuie pas la priorisation de l'immigration permanente des personnes jeunes, mais recommande plutôt la prise en considération de l'ensemble de personnes

qui pourrait répondre aux besoins du marché du travail. La CPMT invite à reconsidérer les modifications proposées au règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec quant aux ressortissants étrangers âgés de 55 ans et plus dans les volets 1, 2 et 3 ;

- appuie la proposition de bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences et recommande de continuer à poursuivre des travaux en collaboration avec les partenaires ministériels, les ordres professionnels et tous les acteurs concernés, notamment les établissements d'enseignement pour améliorer et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger;
- appuie l'orientation d'assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux tout en accélérant les délais de délivrance du CSQ en priorisant les demandes des personnes étudiantes étrangères et les travailleurs étrangers temporaires installés en région.
- appuie la proposition d'établir une coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes et soutient le point A de l'orientation. Pour le point B, la CPMT invite le gouvernement à assurer son leadership quant au développement des territoires en tenant compte de toutes les dimensions y compris celle de l'immigration;
- soutient l'orientation de poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection, ainsi que de demandeurs d'asile et affirme la nécessité de l'intégration sur le marché du travail et dans la société québécoise de tous les immigrants se trouvant sur le sol québécois.

ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

ORGANISME	MEMBRE
Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)	LORTIE, Jean - Président
MAIN-D'ŒUVRE	
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	BOLDUC, Denis - Secrétaire général
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	GINGRAS, Éric - Président
Travailleurs et Travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC)	COLLET, Anouk - Conseillère principale au président national
Union des producteurs agricoles du Québec (UPA)	DOYON, Paul - Premier vice-président général
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	ARGUIN, Nathalie - Secrétaire général
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	VACHON, Luc - Président
EMPLOYEURS	
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ)	GRAFF, Pierre - Président-directeur général
Conseil du Patronat du Québec (CPQ)	BLACKBURN, Karl - Président et Chef de la direction
Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)	MILLIARD, Charles - Président-directeur général
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)	VINCENT, François - Vice-président Québec
Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ)	PROULX, Véronique - Présidente-directrice générale
Sollio Groupe Coopératif	FORGET Stéphane - Vice-président principal, Affaires coopératives, institutionnelles et développement durable
ENSEIGNEMENT	
Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)	DUPRÉ, Caroline - Président
Fédération des Cégeps (FC)	TREMBLAY, Bernard - Président-directeur général
Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)	BLANCHETTE, Christian - Recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières
COMMUNAUTAIRE	
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)	GRAVEL, Richard - Directeur général
Alliance des centres-conseils en emploi (AXTRA)	ROY, Valérie – Directrice générale
Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)	ROY, Martine – Présidente
MESS	
Bureau de la sous-ministre (BSM)	LABERGE, Annick - Sous-ministre
Bureau du sous-ministre associé à l'emploi (BSMA)	TREMBLAY, Roger - Sous-ministre associé et secrétaire général de la CPMT
MINISTÈRES ET ORGANISMES	
Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)	PARENTEAU, Nathalie - Sous-ministre adjointe
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)	VÉZINA, Alexandre - Sous-ministre adjoint
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	BOUCHARD, Stéphane - Sous-ministre adjoint
Commission de la construction du Québec (CCQ)	BÉLAIR, Jonathan – directeur; direction de la formation professionnelle
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)	DAGENAIS, Benoit - Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Éducation (MEQ)	ARAV, Carole - Sous-ministre adjointe

ANNEXE 2 : PORTRAIT DE LA GRANDE CONCERTATION DE LA CPMT

